



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 30 mai 2022

**POINT D'ÉTAPE – ORQUE DANS LA SEINE**

Une orque a été observée il y a plusieurs jours dans la Seine par des spécialistes du Groupe d'Étude des Cétacés du Cotentin et des mammifères marins de la mer de la Manche (GECC), en lien avec les agents de l'Office français de la Biodiversité (OFB).

Sous l'autorité du préfet de la Seine-Maritime, plusieurs réunions se sont tenues avec les experts et spécialistes dans l'objectif de coordonner les actions mises en place par les nombreux acteurs, auxquels s'est ajouté l'appui de Sea Shepherd France, dont les équipes sont engagées depuis l'arrivée de leurs embarcations dans la nuit de samedi à dimanche 29 mai pour compléter le dispositif d'observation de l'animal coordonné par le GECC.

Ce lundi 30 mai au matin, à la suite d'une observation réalisée par un marin et relayée par la capitainerie HAROPA du port de Rouen, les investigations menées ont permis aux embarcations de Sea Sheperd France de repérer l'animal à la surface, puis de constater son décès.

Dans ces conditions, le protocole établi par le préfet de la Seine-Maritime avec l'ensemble des acteurs concernés (SDIS, brigade fluviale de gendarmerie, HAROPA port, OFB, GECC, CEREMA, PELAGIS, DDPP, DDTM, Sea Sheperd France) est désormais lancé, à l'exception évidente de l'euthanasie, devenue inutile. Une opération de remorquage du corps va ainsi être menée afin de procéder à son rapatriement sur les berges de la Seine, où des moyens de levage seront mis en place afin de permettre à des vétérinaires et biologistes experts d'assurer une autopsie et des opérations de prélèvement, visant à recueillir un maximum d'informations et tenter d'établir les causes de l'errance et de la mort de cette orque.

Les services de l'État comme leurs partenaires ne communiqueront pas pendant la conduite du rapatriement du corps du mammifère et appellent à éviter de diffuser toute information relative à sa position afin **d'empêcher tout rassemblement ou affluence à sa proximité, qui pourraient représenter un risque pour les personnes et perturber les opérations scientifiques en cours.**

Cabinet du préfet  
Service régional et départemental de la communication interministérielle

Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

1 sur 1